



Retraités Cheminots

<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Edito : des millions dans la rue

Evolution des prix selon l'INSEE

2022 : + 5,9%

2023 :

Janvier : + 0,4%

Février : + 0,9%

Mars : + 0,9%

Avril : + 0,6%

Evolution des pensions :

+0,8% au 1er janvier 2023

BON A SAVOIR

Caisse de Prévoyance SNCF

04 95 04 04 04

Services aux Retraités
SNCF : 0809 400 110
(numéro vert)

La bataille contre la réforme des retraites du gouvernement a pris son envol il y a 5 mois. Grèves, manifestations, la mobilisation est massive depuis le mois de janvier. Les cheminots ont participé au plus grand nombre de journées de grève et les retraités ont pris toute leur place dans les cortèges. De semaine en semaine, le ministre de l'intérieur a tout fait pour minimiser le nombre de manifestants. Mais le pouvoir ne peut se rendre qu'à l'évidence : la mobilisation est énorme ! De manifestation en manifestation, la colère contre la réforme n'a pas faibli, même si l'exposition aux gaz lacrymogènes ou aux charges aveugles des policiers ont pu en rebuter plus d'un.

Le gouvernement a joué, en pur perte, sur la lassitude de chacun. En même temps on a pu entendre dans les cortèges qu'il fallait durcir le mouvement. En comparaison, le mouvement des gilets jaunes n'a-t-il pas obtenu en partie satisfaction parce que la violence et la casse étaient au rendez vous ? On peut se poser la question. Mais les salariés ont d'autres moyens de se faire entendre. C'est la grève, massive, de l'ensemble des salariés.

Aujourd'hui, si les manifestations ont eu un certain succès, elles montrent leurs limites car l'économie du pays continue de tourner, les bénéficiaires des grandes entreprises ne baissent pas... le nombre de grévistes n'a pas permis de bloquer le pays, du moins pas encore. Par exemple, on a compté 8 millions de grévistes en mai 68. On en est encore loin en 2023. Pour le moment. Quand les salariés auront conscience de leur force et que cette force c'est leur nombre, alors rien ne leur résistera. Et ce ne sera pas la peine de se défouler sur les abris-bus... Nous verrons comment se passera la journée du 6 juin et la suite si Macron persiste ...



Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités :

Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Claude DENIS, Christine DEVARENNE, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, François GRASA, Claude JEHAN, Jean-Louis PONNAVOY,



Communiqué de presse du G9

REFORME DES RETRAITES

Le 6 juin : Les retraité·es répondront présent·es !

Depuis le début du mouvement, la forte présence des retraité·es dans les cortèges ne s'est jamais démentie ! L'opposition générationnelle souhaitée par le pouvoir a été contrebattue et démentie.

Leur participation aux actions décidées par l'intersyndicale large et unie indique leur fort degré de compréhension des dangers sociaux et humains contenus dans cette réforme injuste et injustifiée et qui constitue un véritable affront au monde du travail. Elles et ils ont exprimé leur solidarité avec les actives et actifs, leur souci de l'avenir des générations futures, leur volonté de défendre notre système de protection sociale basé sur la solidarité.

Cette participation des retraité.es a par ailleurs illustre les besoins à satisfaire pour faire de la retraite un temps de vie digne que ce soit en matière de pouvoir d'achat qui ne cesse de se détériorer ou d'accès à des services publics de proximité et de qualité quand tant de retraité·es peinent à trouver des réponses pour leur santé, leur perte d'autonomie, ou que, éloigné·es des outils informatiques ou isolé·es, elles et ils se retrouvent exclu·es de leurs droits.

Les organisations de retraité·es constitutives du G9 appellent les retraité·es à participer en nombre avec la jeunesse et les actives et actifs à la mobilisation du 6 juin pour un nouveau temps fort dans la lutte contre la réforme des retraites et pour l'abrogation de la loi.

Paris le 23 mai 2023

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)

Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)

« Ça branle dans le manche ... »

Nous avons- actifs comme retraités -largement participé (et continuons le 6 juin) à une puissante vague de mobilisation ouvrière et populaire, inédite pour nos générations, pour plusieurs raisons.



Un refus net, pesé et assumé du projet de loi retraite, de l'immense majorité des salariés (comme de la population en général) toutes générations confondues.

Des grèves qui touchèrent tous les secteurs économiques (mais sans que LA grève ne se généralise ... à cette étape)

Une participation aux manifestations extrêmement massive et profonde - nettement plus qu'en 1995 - rassemblant

des millions de salariés du privé et du public, de grandes comme de petites entreprises, dans les grandes métropoles mais aussi -de façon très inédite - dans les villes moyennes et petites.

Et cela durant plusieurs mois, par-delà les congés scolaires.

Nul doute que l'entente syndicale exigeant le retrait du projet de loi et les appels communs aux mobilisations, encourage la mobilisation. Cet entente résulte de la profondeur du rejet d'une loi injuste et agressive à l'encontre de la classe ouvrière et des jeunes.

La riposte gouvernementale est également inédite. Car tous les artifices de la Constitution de « *coup d'état permanent* » - comme la qualifiait Mr Mitterrand du temps où il cherchait des voix pour exercer le pouvoir - furent utilisés de façon répétée, afin de promulguer à tout prix cette loi honnie par le plus grand nombre.

Il faut ajouter la très orchestrée campagne de Propagande d'Etat par les médias aux ordres, et le développement des mesures répressives - illégales parfois à l'instar des gardes à vue préventives sans fondements judiciaires - contestant les droits et libertés

Il est tout à fait révélateur que cette violence exercée contre la volonté du plus grand nombre - n'empêcha aucunement la poursuite et le développement de la mobilisation.

Les évènements qui se sont succédés depuis ces cinq mois, ont mis en lumière pour une grande partie des salariés, l'insupportable fracture entre les revendications et aspirations légitimes « à la vie » et les décisions autoritairement imposées par des locataires du pouvoir

Une « leçon de choses » en accéléré, qui a mené la mobilisation, purement revendicative pour le retrait du projet de loi, à se poursuivre par la mise en cause de la légitimité démocratique de la promulgation de la loi.

Toute proportion gardée bien entendu, je ne peux m'empêcher de rappeler ici l'article 35 de la « déclaration des droits de l'homme et du citoyen » adoptée en 1793 en réaction aux complots du roi et de la bourgeoisie contre l'aspiration populaire à la justice et à l'égalité :

Article 35 : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs »

Nous n'en sommes pas là ...

Au moment où cet article est écrit, nous ne savons pas si, le 8 juin, le projet de loi présenté par le groupe parlementaire LIOT (1)- d'abrogation de la loi portant l'âge de légal de départ à la retraite à 64 ans et d'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation - sera voté, contre le gouvernement. Si c'est le cas il s'ensuivra une « navette » Sénat / Assemblée nationale à l'issue incertaine.

Bien entendu si cette démarche aboutit, ce sera une victoire à mettre au compte de la mobilisation et nous nous en féliciterons. (A noter cependant qu'il ne demande pas l'abrogation de la suppression des régimes spéciaux de retraite ...)

Pour autant nous ne pouvons que constater que Mr Macron n'a aucunement l'intention d'arrêter son « œuvre » notamment contre les services publics. Il nous a annoncé « la fin de l'abondance » et son ministre des Finances Mr Le Maire de nouvelles réductions des dépenses publiques. Il promet « l'économie de guerre » avec un plan de programmation militaire 2024/2030 de 413 milliards, en augmentation de 40 % par rapport au précédent !!

La « réforme » des retraites ne sera certainement pas la dernière attaque contre nos conquêtes sociales, alors que les prix flambent - du fait pour une bonne part de spéculations financières - et que de plus en plus de salariés (en retraite, en activité ou privé d'emploi) se savent plus comment s'en sortir.

Nous savons et les millions de salariés l'ont désormais compris, que Mr Macron ne recule jamais face à des manifestations, aussi massives soient-elles. Il sert avec zèle les intérêts du capitalisme financier et celui-ci est bien décidé à conforter ses profits, quoi qu'il en coûte socialement ... au prix de la guerre s'il le faut.

Le mouvement syndical issu de la charte d'Amiens - que continue la Cgt-FO - ne méconnaît pas « la chose politique ».

Mais il est attaché avant tout à la préservation de son unité, qu'exprimait par exemple l'article 46 des statuts de constitution de la chambre syndicale des ouvriers et mineurs de Carnaux en avril 1883 : « *Les membres du bureau (qui préside l'assemblée générale) ne*

(1) Groupe de députés appelé « Libertés Indépendants Outre mer et Territoires

permettront ... jamais aux orateurs de traiter des questions politiques ou religieuses ou pouvant susciter des haines ou des passions individuelles »

Cette charte adoptée en 1906 règle les rapports entre nos syndicats et la politique en affirmant les conditions de notre liberté de comportement et de notre indépendance, parce que « l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ».

Nos statuts confédéraux FO reprennent ces principes :

« Considérant que le syndicalisme ouvrier ne doit pas lier son destin à celui de l'État, ni s'associer à des groupements politiques quelconques, dont l'objectif est la conquête de cet État et l'affermissement de ses privilèges, l'organisation syndicale réalisera son programme et ses perspectives en toute indépendance.

Cependant, les Syndicats Force Ouvrière affirment que le mouvement syndical des travailleurs ne peut s'isoler dans la nation.

Considérant que le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'État parce qu'il ne pourrait exister en dehors d'un régime démocratique, les Syndicats Force Ouvrière reconnaissent au mouvement syndical le droit, lequel peut devenir un devoir, de réaliser des rapprochements ou des collaborations en vue d'une action déterminée lorsque la situation l'exige expressément. »

Les leçons de l'histoire ouvrière - avec son lot de souffrances et de désillusions - doivent être discutées avec les salariés, inlassablement.

Et notamment ce passage de notre charte d'Amiens :

« L'action revendicative quotidienne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ... »

Notre syndicalisme ne confie le destin de ses revendications ni à l'Etat ni à des partis politiques, « dont l'objectif est la conquête de cet État et l'affermissement de ses privilèges » ... **il préconise comme moyen d'action la Grève Générale »**

La conscience ouvrière fait des bons de géants dans le bilan pratique de ses mobilisations.

C'est dans ce cadre qu'il nous faut déjà préparer la prochaine vague,

... inévitable car : « *Ça branle dans le manche, les mauvais jours finiront et gare à la revanche quand tous les pauvres s'y mettront...* » (2)

Gérard Le Mauff

2) Refrain de la chanson de Jean Baptiste Clément de juin 1871 (commune de Paris) : « La semaine sanglante »



L'augmentation des pensions en urgence

Les retraité.es ne lâchent rien ! Nous avons montré, à de multiples reprises, notre opposition au projet de réforme des retraites en répondant en nombre aux appels de l'intersyndicale.

Nous avons pris une place importante dans les mobilisations aux côtés des salarié.es et des jeunes dans cette lutte inédite, unitaire.

Le 15 juin, sous différentes formes, le groupe des 9 appelle à agir pour l'augmentation des pensions, c'est une urgence.

Les reculs successifs des dates de revalorisation de 2008/2009/2015/2019 nous avaient déjà fait perdre une année d'augmentations. Tous les calculs font apparaître une perte **une perte comprise entre 2 et 3,3 mois de pension depuis 2017.**

Pour 2023, les 0,8 % d'augmentation des pensions de base du régime général octroyés sont vécus comme une véritable provocation face à une inflation à 6,2 % qui ne cesse de progresser et qui pèse très lourdement sur le budget des ménages.

Selon la dernière étude Harris-CGT, **7 retraité.es sur 10** estiment que leur pouvoir d'achat a baissé depuis 2 ans et **9 retraité.es sur 10** estiment que les prix ont augmenté.

Des retraité.es de plus en plus pauvres !

13 % ont recours à des associations caritatives, à des magasins de déstockage pour se nourrir. **49 %** renoncent à des dépenses telles que la culture, les sports et les loisirs.

22 % renoncent à des soins.

33 % accèdent difficilement aux transports urbains et l'écart se creuse en ruralité.

Au travers de ces quelques exemples, nous mesurons bien les difficultés à vivre des retraité.es.

À cela, s'ajoutent les besoins de services publics de proximité, l'amélioration du système de santé, la défense de la Sécurité sociale avec, en premier lieu, l'arrêt des exonérations de cotisations sociales pour les entreprises.

**Le 15 juin, faisons entendre notre colère
pour exiger l'augmentation des pensions.**

**À Paris, rassemblement
France Télévisions – 7 esplanade Henri de France**

De 14h à 16h



COMMUNIQUÉ – Proposition de loi sur « la société du bien vieillir : une provocation

Les organisations de retraité·es constituant le Groupe des 9 (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU, UNIRS Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & Solidaires-UNRPA) ont pris connaissance de la proposition de loi « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France » présentée par les groupes parlementaires Renaissance et Horizon.

Elles constatent que cette proposition de loi est discutée au moment où le Président de la République, passant outre la volonté de l'immense majorité de la population, promulgue en pleine nuit la loi injuste et injustifiée allongeant la durée de cotisation et repoussant l'âge de départ en retraite à 64 ans.

Pour le Groupe des 9, cette proposition de loi relève de la provocation : en effet, comment oser expliquer que « *bien vieillir en France, c'est vivre plus longtemps en bonne santé* » alors que le recul de l'âge de départ en retraite de 2 ans va aboutir à augmenter de façon considérable le nombre de personnes en invalidité, en arrêt maladie, en accident du travail ou en maladie professionnelle dans une situation où l'espérance de vie en bonne santé dans notre pays est en recul.

En réalité, les 14 articles de la proposition de loi initiale se contentent de mesurette qui ne répondent pas aux enjeux qu'engendre le vieillissement de la population.

Le Groupe des 9 constate d'ailleurs que la députée Renaissance Monique Iborra, a renoncé à être rapporteure de cette proposition de loi, considérant que c'était « un grand gâchis » et a affirmé qu'elle « ne la votera pas ».

De même, la Défenseure des Droits a indiqué que cette proposition de loi n'était qu'un « piètre substitut à la loi grand âge qu'on nous avait promise. »

Pour le groupe des 9,

- au lieu de créer les 1000 EHPAD publics indispensables pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les 108 000 personnes âgées supplémentaires en établissement d'ici à 2030 selon la DREES,
- au lieu de prendre les dispositions pour embaucher, selon plusieurs rapports, les 240 000 professionnels dont les EHPAD ont besoin pour garantir un taux d'encadrement acceptable, **alors même que le PLFSS 2023 entendait « renforcer la présence de soignants auprès des résidents en recrutant 50 000 professionnels soignants (infirmiers et aides-soignants) »**
- au lieu de revaloriser les salaires et d'améliorer les conditions de travail des personnels,

la proposition de loi prône un « virage domiciliaire » alors que le secteur de l'accompagnement des personnes âgées à domicile est déjà asphyxié et qu'il faudrait créer au bas mot 100 000 nouveaux emplois pour répondre aux demandes.

Aussi, les organisations soussignées appellent à un vrai débat (réclamé par tous) se concluant par un vote au Parlement avec une programmation des engagements et des financements.

Elles appellent enfin l'ensemble des citoyen·nes, notamment retraité·es à porter leurs revendications, en particulier :

- Un agent par résident dans les EHPAD.
- La construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population.
- La création de 100 000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail pour permettre une prise en charge répondant aux besoins.
- La suppression du Reste à Charge pour les personnes concernées en EHPAD ou à domicile.
- La création d'un Service public de l'autonomie

Les organisations soussignées prendront toutes leurs responsabilités pour œuvrer à l'unité la plus large permettant de faire aboutir ces revendications.

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)
 Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)
 Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)
 Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)
 Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)
 Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)
 Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)
 Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)
 Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)

Décès (agent - actif ou retraité - ou conjoint d'agent) Premières démarches à effectuer

Pour vous aider dans les démarches à faire dans la difficile période qui suit le douloureux décès d'un conjoint, nous vous proposons la petite aide suivante.

Déclaration du décès

Sur le site « <https://services-aux-retraites.sncf.com> »

(Ce site s'adresse aux retraités SNCF. Il regroupe un ensemble de services liés aux facilités de circulation, des actualités destinées aux retraités SNCF, ainsi que des informations de l'Action Sociale.)

Pour y accéder un faut créer son compte : N° CP et mot de passe

Sur la ligne horizontale du haut, cliquer sur l'onglet : « *Poser une question* »

Dérouler la page vers le bas pour accéder au tableau grisé et cocher la case « *Déclarer une séparation ou un décès* »

Compléter l'imprimé qui s'ouvre alors en bas de la page. Joindre le certificat de décès en pièce jointe et cliquer sur « envoyer »

Demande de pension de réversion et d'allocation décès.

Sur le site : <https://cprpsncf.fr>

Sur la ligne horizontale du haut, cliquer sur l'onglet « *Assurance retraite* »

Encadrés à gauche, aller sur « *Décès et pension de réversion* »

Cliquer sur « *Démarches* »

Suivant votre situation, un tableau donne les démarches à suivre pour :

Demander une pension de réversion : une seule démarche pour l'ensemble des régimes qui peuvent vous concerner, en allant sur le site : www.info-retraite.fr

Demander le bénéfice de l'allocation décès ; sur votre espace personnel du site la CPRP (le lien est direct sur le tableau).

Sur la ligne horizontale, cliquer sur l'onglet « *Mes échanges* »

Dans les encadrés à gauche aller sur : « *Déclarer le décès d'un ayant droit* »

Il faut télécharger et compléter l'imprimé de demande d'allocation décès à envoyer ensuite à la CPRP (par la poste ou par voie électronique selon la démarche indiquée).

Pour vous aider

Le réseau de proximité de la CPRP peut vous accompagner dans vos démarches liées au décès et vous soutenir dans ce moment difficile.

Pour prendre rendez-vous dans votre réseau de proximité (plus de 50 points d'accueils en France), vous pouvez utiliser votre espace personnel ou contacter la Caisse au **04 95 04 04 04**.

Aide sociale SNCF

Les agents de l'aide sociale SNCF peuvent également vous conseiller dans vos démarches. En cas de maladie, handicap, si vous êtes aidant ils peuvent vous aiguiller pour obtenir les aides disponibles ...

Numéro vert : **0 800 20 66 20**

(Lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 15 à 16 h)

Action.social@sncf.fr

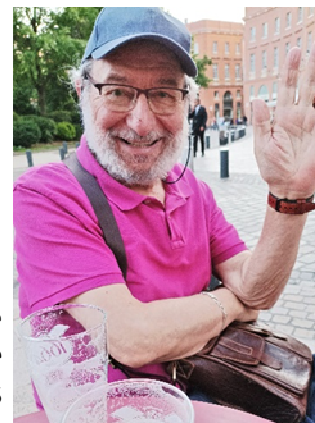
Les sections se réunissent

TOULOUSE

Jeudi 4 mai, **André Mons** avait convié les retraités à se réunir à l'Union régionale avec la participation de Gérard Le Mauff, d'Anthony Colas secrétaire régional et de Pascal Aragones trésorier régional.

Quelques camarades s'étaient excusés ... A noter que la « photo de groupe » a été malencontreusement perdue !

Nous avons fait un tour d'horizon de la situation sociale du moment, marquée par la mobilisation contre la « réforme des retraites » dans laquelle les retraités ont pris toute leur place au côté des actifs. Autres sujets : le pouvoir d'achat et l'augmentation des prix, les FC, les difficultés d'accès aux services de santé ...



La préparation du Tome 4 de l'histoire de la Fédération par Louis Botela et Jean Louis Ponnay a été discutée, Henri ayant retrouvé des archives, transmis à la Fédération.

Les camarades ont approuvé la succession d'André Mons par **Henri Benjamoile** comme responsable régional des retraités et André comme adjoint.

Nous avons arrosé ça à l'apéro avant un repas en commun avec quelques militants actifs

Agenda militant

Mardi 6 juin : mobilisation interprofessionnelle contre la loi retraite

Mercredi 14 juin (matin) : réunion du Bureau national de la section retraités

Mercredi 14 juin (après midi) et jeudi 15 juin : Comité exécutif de l'UCR FO

Jeudi 15 juin : rassemblements des retraités à l'appel du « groupe des 9 » exigeant l'augmentation des pensions.

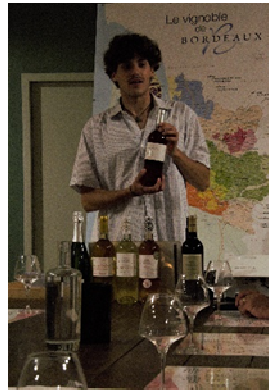
Mardi 20 juin : réunion de la section de Rennes

Mercredi 28 juin : réunion de la section de Dijon

Jeudi 6 et vendredi 7 juillet : Bureau fédéral

Sortie 2023 à Bordeaux

Nos camarades de Bordeaux avaient organisé notre sortie annuelle de cette année. Reportée du fait de la mobilisation contre la réforme des retraites, elle a eu lieu les 22 et 23 mai, avec moins de participants qu'initialement prévu du fait du décalage des dates, mais dans une ambiance bien agréable.



Nous avons visité le musée du vin et du négoce, avec une guide sympathique et érudite.

Bien entendu celle-ci s'est conclue par une dégustation....



Marc Picauville nous a ensuite guidé dans Bordeaux (le vieux Bordeaux, la place des quinconces, le miroir d'eau, le quartier du Bacalan), et éclairé tout au long, de ses nombreuses et instructives informations historiques.

C'est à l'UD FO 33 que nous avons terminé la première journée autour d'un copieux repas : merci à Dominique, Agnès ...

Le lendemain nous avons été en TER vers le bassin d'Arcachon (gare de Gujan / Mestras) et musardé le long des chemins et sur les quais des petits ports d'ostréiculteurs (Larros ...).



L'après-midi a été consacrée à la gastronomie dans la cabane de Jean Paul et de Béatrice, les pieds dans l'eau du bassin,

avec les huîtres et la paella de José, aidé de Nicole

Un grand Merci à eux pour leur accueil.

